

Logement. Cnab et Halde conventionnent pour un an.

Lutte contre les discriminations

■ Afin de prévenir les discriminations dans le logement, la Confédération nationale des gestionnaires de biens (Cnab) et la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité des chances (Halde) ont signé une convention.

Pour promouvoir une égalité réelle dans l'accès au logement, cette convention prévoit quelques actions concrètes. La Cnab s'est ainsi engagée à sensibiliser ses adhérents à la question.

Le personnel des syndicats et autres agences immobilières affiliés à ce syndicat professionnel devrait donc bénéficier d'actions de communication ou de formation.

Une fois les personnes sensibilisées, il s'agit de se doter d'outils.

La Cnab va ainsi intégrer à son code de déontologie, comptant 10 ans d'existence, un rappel à la loi concernant les discriminations associées à de possibles sanctions disciplinaires.

Reste enfin l'élaboration d'un groupe de travail entre les deux structures pour un volet plus théorique comme la définition de bonnes pratiques.

Cette convention, signée le 18 avril dernier, portera sur un an au terme duquel une évaluation conjointe sera réalisée.

A.S.